

3.0 PLAN DE RÉTABLISSEMENT

3.1 But

BUT : Maintenir une population viable et largement répandue de pygargues à tête blanche à travers le Québec.

Afin de conserver et d'augmenter la population de pygargues, il est essentiel de maintenir les deux pôles de concentration de couples nicheurs présents au Québec, dans le but de favoriser la colonisation du territoire québécois offrant des habitats favorables. Les nids situés au sud du Saint-Laurent doivent également être protégés. Ces constats constituent les prémisses qui ont conduit le comité de rétablissement à se fixer un but qui vise à maintenir et à accroître la population de cette espèce.

3.2 Objectifs

Étant donné les connaissances limitées sur la répartition historique du pygargue au Québec, il s'avère difficile de fixer des objectifs précis en termes de nombre absolu d'individus. Par ailleurs, le nombre de couples ou de nids actuellement connus n'est qu'une estimation de la taille minimale de la population répartie sur l'ensemble du territoire québécois et il n'y a pas non plus d'information sur l'amplitude des fluctuations naturelles de la population.

Le plan de rétablissement repose sur des objectifs qu'il est possible de quantifier, ce qui permettra d'évaluer progressivement l'atteinte du but. Ainsi, le plan de rétablissement présente différents objectifs fondés sur le maintien d'un nombre minimal de nids actifs,

sur un taux de productivité annuel permettant d'obtenir une population viable et sur l'établissement d'une stratégie de conservation des nids connus.

Objectif 1

Maintenir ou dépasser, d'ici 2006, un nombre de nids actifs de 50.

Selon l'inventaire réalisé en 1997, 37 nids étaient occupés par un couple, dont 34 ont été productifs (Fradette 1998). Puisque la population de pygargues semble augmenter au Québec, il est permis de croire que le nombre actuel de nids actifs se situe autour de 50. Ces constats permettent d'élaborer le premier objectif qui vise à conserver au moins la population actuelle.

Objectif 2

Maintenir un taux de productivité annuel supérieur à 0,7 jeune à l'envol par nid actif et un nombre de nids productifs supérieur à 50 % ou plus du nombre de nids actifs, sur un ensemble de sites témoins inventoriés deux fois d'ici 2006.

Une population se maintient lorsque 50 % des nids sont productifs et qu'en moyenne 0,7 jeune à l'envol est produit par nid actif (Sprunt *et al.* 1973). Le comité de rétablissement souhaite donc que des mesures soient prises pour maintenir ou dépasser un taux annuel de productivité de 0,7 jeune à l'envol par nid actif, afin d'assurer une bonne reproduction de l'espèce au Québec. Les nids témoins pour les deux inventaires seront sélectionnés dans les deux zones où les pygargues sont les plus nombreux, soit l'île d'Anticosti et l'ouest du Québec près des grands réservoirs hydroélectriques. De plus, les nids situés sur la rive sud du Saint-Laurent seront inventoriés.

Objectif 3

Établir, d'ici 2006, une stratégie de conservation pour 90 % des nids connus.

Le plan de rétablissement vise à conserver les deux pôles de concentration présents sur le territoire québécois, dans le but de favoriser la colonisation des territoires situés entre ces pôles. Pour ce faire, il est indispensable de protéger les territoires de nidification présentement occupés au Québec. Ainsi, il serait souhaitable que le projet de Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP) prenne en considération les éléments apportés par le comité de rétablissement.

Une stratégie de conservation sera élaborée pour chacun des nids connus. Celle-ci consiste en une analyse, cas par cas, des menaces pouvant affecter chacun des nids (ex. villégiature, dérangement humain). Sur les terres publiques, les interventions forestières réalisées à proximité des nids constituent une menace potentielle. L'entente administrative intervenue en 1996 entre le MRN et le MEF permettrait actuellement de préserver tous les nids inscrits au CDPNQ et localisés en forêt publique. Les localisations des nids sont en effet expédiées aux bureaux régionaux du MRN et inscrites dans les plans d'aménagement forestier.

3.3 Stratégie proposée par le comité

Le comité de rétablissement a identifié 15 actions dont la réalisation permettra d'atteindre le but et les objectifs du présent plan (tableau 1). Ces actions sont précisées par les libellés qui les accompagnent et elles ont été regroupées en quatre catégories :

- A. Suivi et interventions sur la population (6 actions)
- B. Contamination (2 actions)
- C. Interventions sur les habitats (4 actions)
- D. Communication, éducation et mise en valeur (3 actions)

Une cote de priorité (1, 2 et 3) a été attribuée à chaque action en fonction des spécifications suivantes :

Priorité 1 : Action essentielle à l'atteinte des objectifs. Sans la réalisation de celle-ci, l'atteinte des objectifs du plan de rétablissement est mise en doute.

Priorité 2 : Action importante qui permet d'accélérer l'atteinte des objectifs du plan de rétablissement.

Priorité 3 : Action qui permet d'assurer une réalisation optimale des objectifs.

Chacune des actions du tableau 1 est également accompagnée d'un indicateur de réalisation qui permettra de déterminer si l'action a été réalisée ou non et quel en est l'état d'avancement des travaux. Les actions pourraient être réalisées au cours des cinq années du plan.

Les organismes susceptibles de contribuer à la réalisation du plan de rétablissement du pygargue à tête blanche sont mentionnés dans le tableau 1. Les numéros suivants ont été utilisés afin de les identifier :

1. Société de la faune et des parcs du Québec
2. Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN)
3. Service canadien de la faune (SCF)
4. Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO)
5. Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ)
6. Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP)
7. Institutions zoologiques (Jardin zoologique du Québec, Zoo de Granby, Zoo sauvage de St-Félicien, Biodôme de Montréal, Parc safari africain).
8. Observatoire des oiseaux de Tadoussac (OOT)
9. Organismes de mise en valeur et organismes locaux
10. Municipalités régionales de comté (MRC)
11. Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ)
12. Propriétaires privés
13. Agences municipales
14. Détenteurs de permis de coupe
15. Agences forestières (Agences régionales de mise en valeur des forêts privées, Forêt-Modèle, etc.)
16. Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)
17. Fédération des pourvoyeurs du Québec (FPQ)
18. Comités ZIP (Zones d'intervention prioritaire)
19. Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), coordonnateur du programme ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux)
20. Parcs Canada
21. Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ)

Tableau 1. Description des actions du plan de rétablissement du pygargue à tête blanche au Québec.

A. Suivi et interventions sur la population

No	Action	Libellé	Priorité	Indicateur de réalisation	Organismes potentiels
A-1	Effectuer un inventaire quinquennal de la zone située au nord du Saint-Laurent et sur l'île d'Anticosti, et assurer un suivi annuel des nids connus au sud du Saint-Laurent.	Un inventaire de la population nicheuse de pygargues à tête blanche au Québec a été réalisé en 1997 par l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO) (Fradette 1998). Cet inventaire a permis de porter le nombre de territoires de nidification connus et probables à 89. L'inventaire quinquennal pour la zone située au nord du Saint-Laurent et sur l'île d'Anticosti devra être effectué en juillet 2002. Puisque les nids situés au sud du Saint-Laurent sont plus sujets au dérangement, un suivi annuel des cinq nids connus et nouvellement découverts devra être réalisé dans cette dernière zone. Ce suivi annuel pourra être assuré par le programme de suivi des sites de nidification des oiseaux menacés du Québec, qui est en place depuis 1994 et qui est soutenu par l'AQGO, la Société et le SCF. Le programme mise sur la participation de bénévoles, d'ornithologues amateurs membres de clubs affiliés à l'AQGO et d'un réseau de collaborateurs. Les participants aux inventaires reçoivent un	1	Résultats de l'inventaire quinquennal et des suivis annuels publiés et inclus dans la BDOMQ.	1, 2, 3, 4

		guide méthodologique à l'intérieur duquel on présente des conseils pour éviter toute forme de dérangement ou de perturbations près du nid. On y spécifie également les périodes propices pour procéder au suivi et pour confirmer la nidification (Fradette 2001).			
A-2	Vérifier l'occupation des nids connus dans les zones où des coupes forestières sont prévues dans les plans annuels et quinquennaux.	Afin de conserver le pygargue à tête blanche au Québec, la localisation précise des nids s'avère indispensable. Des inventaires permettant de vérifier l'occupation des nids connus dans les zones visées par les plans annuels et quinquennaux devront être effectués.	1	Vérifications réalisées.	1, 2, 4
A-3	Favoriser le maintien du réseau de collaborateurs de l'AQGO pour la localisation des territoires de nidification.	Lors de l'inventaire du pygargue effectué en 1997, un réseau de collaborateurs (gestionnaires des zecs et des pourvoiries, pêcheurs, guides, biologistes, agents de protection, pilotes de brousse, ingénieurs forestiers, etc.) intéressés à participer à la collecte des données a été mis sur pied par l'AQGO. Ce réseau devra demeurer en place et être étendu à d'autres groupes lors des prochains inventaires.	1	Maintien et mise à jour de la liste annuelle des collaborateurs.	4
A-4	Favoriser le maintien du suivi annuel de la population via les banques BDOMQ et ÉPOQ.	Afin d'évaluer la tendance de la population de pygargues au Québec, il est nécessaire de se référer à plusieurs indices. L'analyse en parallèle de ces indices permet de suivre avec plus de fiabilité l'évolution des populations. Les banques de données BDOMQ et ÉPOQ doivent donc être maintenues en place.	1	Maintien des banques BDOMQ et ÉPOQ.	1, 3, 4

A-5	Encourager les stations de dénombrement des oiseaux de proie en migration à poursuivre la cueillette d'informations sur les passages des pygargues et rendre accessibles leurs informations.	L'observatoire des oiseaux de Tadoussac (OOT) fournit des données sur les oiseaux de proie en migration. Ces données permettent de suivre la tendance de la population de pygargues à tête blanche de l'Est du Québec qui emprunte ce passage migratoire. Des données sont également colligées par différents observateurs dans la région de Montréal et dans la région de Saint-Fabien à l'observatoire Raoul Roy par les membres du Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent (COBSL) (P. Fradette, comm. pers.) ¹⁶ . L'obtention et l'analyse de ces données pourrait éventuellement servir d'indicateurs de l'état de santé des populations.	2	Maintien, au minimum, de la station de dénombrement de Tadoussac (OOT). Données provenant des stations où s'effectuent des dénombrements d'oiseaux de proie en migration accessibles et analysées.	1, 3, 8
A-6	Sensibiliser les détenteurs d'armes à feu et les trappeurs à la vulnérabilité du pygargue et encourager les mesures préventives pour réduire les captures accidentelles.	Cette action vise à diminuer deux causes importantes de mortalité au Québec. Les mortalités dues à un abattage pourront être diminuées par une campagne de sensibilisation réalisée dans le cadre du plan de communication (action D-1). Les mortalités dues au piégeage accidentel pourront quant à elles diminuer à la suite d'une campagne de sensibilisation effectuée auprès des trappeurs. Des améliorations aux techniques actuelles de piégeage devront être proposées aux trappeurs. De plus, des directives expliquant la procédure à suivre pour remettre les pygargues accidentellement capturés aux agents de protection de la faune devront être données aux trappeurs.	1	Indices d'observations et de captures provenant du carnet du trappeur. Nombre de déclaration des prises accidentelles par les trappeurs. Nombre de pygargues soignés par l'UQROP.	1, 5, 6

¹⁶ Association des groupes d'ornithologues du Québec (AQGO), 2001

B. Contamination

No	Actions	Libellé	Priorité	Indicateur de réalisation	Organismes potentiels
B-1	Maintenir une banque de tissus permettant d'analyser, au besoin, les contaminants affectant les pygargues.	La contamination des proies par les épandages de pesticides organochlorés est une des principales causes du déclin des populations observé entre 1950 et 1970. Ces produits chimiques provoquent un amincissement de la coquille, ce qui affectait la productivité des oiseaux. Les pygargues se contaminent aussi à la suite de la consommation d'oiseaux et d'animaux intoxiqués ou blessés par les billes de plomb. Malgré une diminution de ces contaminants dans l'environnement, l'espèce est toujours susceptible d'être affectée par ces substances. De nouveaux produits chimiques pourraient également affecter l'espèce. Dans le cas où de tels produits apparaissent, il serait très important de remonter quelques années en arrière afin de comprendre l'évolution des niveaux de contaminants chez les pygargues. Une banque de tissus et d'œufs récoltés sur plusieurs années serait donc en mesure de fournir de précieuses informations sur l'évolution de la contamination des oiseaux par divers produits. Une telle banque est déjà en opération au SCF. Il est donc souhaitable de la maintenir active.	2	Entente entre le SCF, la Société et l'UQROP pour acheminer les carcasses et les œufs à Saint-Hyacinthe (UQROP) et les échantillons à Hull (SCF). Banque de tissus maintenue en opération. Résultats sur les niveaux de contaminants analysés et interprétés au besoin.	1, 3, 6

C. Interventions sur les habitats

No	Action	Libellé	Priorité	Indicateur de réalisation	Organismes potentiels
C-1	Identifier les sources de dérangement d'origine anthropique pouvant affecter chacun des territoires de nidification et d'alimentation.	Les territoires de nidification actuellement connus doivent être conservés, pour ainsi maintenir le potentiel de reproduction de l'espèce. Ces territoires devront faire l'objet d'une analyse permettant d'identifier les principales sources potentielles de dérangement.	1	Liste des sources potentielles de dérangement pour chacun des territoires de nidification connus.	1, 2, 4, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20
C-2	Poursuivre la diffusion de la localisation précise des nids aux promoteurs de projets qui peuvent modifier l'habitat du pygargue à tête blanche sur les terres publiques et privées.	La position des nids est régulièrement transmise par le MRN aux détenteurs de permis de coupe et aux autres intervenants forestiers concernés en forêt publique. Cette procédure doit inclure tous les nouveaux nids intégrés au CDPNQ. Pour les nids situés en terres privées, un mécanisme d'information doit être mis en place.	1	Localisation des nids transmise aux promoteurs de projets qui peuvent modifier l'habitat du pygargue. Efficacité améliorée du transfert des informations entre la Société, l'AQGO, le MRN et les intervenants forestiers.	1, 2, 4, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17

C-3	Déterminer les mesures de protection des territoires de nidification et favoriser leur prise en compte dans les projets pouvant modifier l'habitat du pygargue à tête blanche sur les terres publiques et privées.	Les intervenants concernés par les plans d'aménagement forestier et le développement de la villégiature devront être informés des mesures de protection du pygargue proposées, afin qu'ils puissent les intégrer dans leurs activités. Ces informations permettront de conserver l'espèce en protégeant les sites de nidification connus et en limitant les sources de dérangement dans les territoires de nidification.	1	Mesures de protection du pygargue à tête blanche prises en compte dans les plans d'aménagement forestiers et les schémas d'aménagement des MRC.	1, 2, 4, 10, 14, 15
C-4	Effectuer un suivi de l'occupation des sites de nidification pour lesquels des mesures de conservation ont été recommandées, à la suite des avis d'intervention dans le milieu.	Sur les terres publiques, l'entente entre la Société et le MRN prévoit des mesures de conservation pour les nids situés sur le territoire des détenteurs de permis de coupe. Des mesures de conservation seront également proposées aux divers gestionnaires des territoires où se trouve un nid de pygargue. Le suivi des mesures de conservation mises en place permettra de vérifier l'efficacité de ces dernières et de proposer des modifications s'il y a lieu.	1	Rapport sur l'occupation des sites après l'application des mesures de conservation.	1, 2, 4

D. Communication, éducation et mise en valeur

No	Action	Libellé	Priorité	Indicateur de réalisation	Organismes potentiels
D-1	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation.	Afin de sensibiliser les intervenants concernés et le grand public à la protection du pygargue à tête blanche, un plan de communication sera réalisé. Ce plan fixera les objectifs à atteindre, identifiera les clientèles cibles (pêcheurs, chasseurs, piégeurs, FQGZ, FPQ, intervenants en milieu forestier, etc.) et présentera les moyens de communication permettant d'atteindre les objectifs du plan de rétablissement. Le plan de communication inclura également des indicateurs de performance permettant d'évaluer l'efficacité de la campagne de sensibilisation. Le plan sera mis en œuvre dès la première année de réalisation du plan de rétablissement.	1	Élaboration d'un plan de communication pour diverses clientèles cibles. Nombre d'actions du plan de communication réalisées.	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21
D-2	Poursuivre les efforts de réhabilitation des pygargues blessés ou malades.	La réhabilitation des pygargues repose sur le partenariat avec des organismes comme l'UQROP, un organisme sans but lucratif, qui soigne et réhabilite les oiseaux de proie qui lui sont rapportés de toutes les régions du Québec par, entre autres, les agents de protection de la faune via son réseau provincial. Près de la moitié des pygargues ainsi rapportés sont remis en liberté. Plusieurs activités de sensibilisation prévues au plan de communication (action D-1) seront réalisées grâce à l'UQROP qui poursuit également des objectifs de sensibilisation du	2	Poursuite des activités de l'UQROP. Remises en liberté médiatisées de pygargues.	1, 5, 6

		grand public, à l'aide des oiseaux réhabilités.			
D-3	Promouvoir et encadrer les activités de mise en valeur du pygargue dans les territoires structurés (zecs, réserves fauniques, pourvoiries).	Certains territoires structurés (zecs, réserves fauniques, pourvoiries) possèdent un nid de pygargue sur leur terrain. Des demandes d'information concernant des méthodes de mise en valeur de l'espèce sont déjà parvenues à l'AQGO et à la Société. Un guide de mise en valeur du pygargue proposant des mesures de conservation de l'espèce tout en permettant son observation devra être produit.	2	Guide de mise en valeur du pygargue à l'intention des responsables des territoires structurés et des organismes œuvrant à proximité d'un nid de pygargue.	1, 4, 6, 11, 16, 17, 18, 19, 20

4.0 CONCLUSION

Le comité de rétablissement considère qu'il est possible de rétablir la population de pygargues à tête blanche au Québec. Considérant le statut d'espèce « vulnérable » qui est proposé pour le pygargue, le comité reconnaît qu'il est souhaitable d'intervenir pour assurer le maintien de cette espèce au Québec, puisque plusieurs menaces pèsent toujours sur cette population.

En protégeant les habitats, en diminuant les sources de dérangement humain, en réduisant les facteurs de mortalité dus au piégeage accidentel et à l'abattage au fusil et en surveillant constamment les niveaux de contaminants présents dans l'environnement, le comité est d'avis qu'il est possible de maintenir et même d'augmenter l'effectif et l'aire de répartition de la population de pygargues à tête blanche au Québec.

Les 15 actions suggérées dans le plan visent donc à accélérer le rétablissement de l'espèce au Québec. Ces actions seront réalisées par un comité de mise en œuvre qui veillera à appliquer les recommandations du comité de rétablissement. La réalisation des actions permettra à la population de pygargues d'atteindre des niveaux plus sécuritaires et ainsi d'assurer sa pérennité au Québec.

REMERCIEMENTS

Le comité de rétablissement souhaite souligner la participation de M. Raymond McNicoll de même que M^{mes} Mélanie Dion et Catherine Poussart de la Société de la faune et des parcs du Québec. Ces personnes ont su apporter des commentaires toujours appréciés lors de nos rencontres et de l'élaboration du plan de rétablissement. Elles ont de plus fourni de nombreuses informations sans lesquelles le présent document serait incomplet.

Nous voulons également remercier la participation de M^{mes} Fulvia Moscini et Karine Primard, de même que de M. Frédéric Poliquin, tous de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec. Leur participation à nos discussions fut grandement appréciée.

Finalement, nos remerciements vont à Jacinthe Bouchard pour la mise en forme et la révision linguistique du document.

GLOSSAIRE

COUPLE PRODUCTIF

Couple ayant élevé au moins un aiglon jusqu'à l'envol.

DOMAINE VITAL

Espace occupé par un individu, un couple ou un groupe familial, utilisé pour l'ensemble des activités. Le domaine vital inclut le territoire de nidification. La superficie du domaine vital varie selon l'abondance des ressources alimentaires.

NID ACTIF

Nid où la présence d'un couple durant la période de reproduction est observée. Si le nid est occupé par un adulte en posture d'incubation ou si un œuf ou un aiglon est observé, la présence d'un couple est assumée.

NID CONNU

Nid inscrit au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) et encore existant au moment du dernier inventaire.

NID PRODUCTIF

Nid dans lequel au moins un aiglon est en voie de parvenir à l'envol.

TERRITOIRE DE NIDIFICATION

Espace qu'un couple s'approprie et défend contre tout intrus, dont les autres espèces d'oiseaux de grande taille (autres oiseaux de proie, autres pygargues, goélands, corbeaux). L'espace défendu, qui comprend l'entourage immédiat du nid, peut être utilisé pour nicher, mais peut aussi servir à s'assurer l'exclusivité des ressources alimentaires, à protéger l'espace autour du ou des partenaire(s) ou des jeunes, ou encore à défendre un poste de guet. Ce territoire est inclus à l'intérieur du domaine vital, lequel est beaucoup plus vaste.

TERRITOIRE DE NIDIFICATION CONNU

Territoire où au moins un nid inscrit au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) était encore existant au moment du dernier inventaire.

TERRITOIRE DE NIDIFICATION OCCUPÉ

Territoire occupé par au moins un adulte en période de reproduction.

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME. 1992. Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et Ministère de l'Environnement, Québec. 27 p.
- ANONYME. 1996. Entente administrative entre le MRN et le MEF concernant la protection des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et leurs habitats dans les forêts du Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et Ministère des Ressources naturelles du Québec, Québec. Document interne. 8 p.
- AQUIN, P. 1997a. Fiche-synthèse sur la biologie et l'habitat du pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*). Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec. Document interne. En préparation.
- AQUIN, P. 1997b. Compte rendu de la réunion du 7 novembre 1997 sur les mesures de conservation pour le pygargue à tête blanche. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Québec. Document interne. 12 p.
- BDOMQ. 2001. Banque de données sur les oiseaux menacés du Québec. Gérée par l'Association québécoise des groupes d'ornithologues du Québec (AQGO), en collaboration avec le Service canadien de la faune et la Société de la faune et des parcs du Québec, Québec. Banque interne.
- BUEHLER, D. A. 2000. Bald Eagle (*Haliaeetus leucocephalus*). In *The Birds of North America*, No. 506, A. Poole and F. Gill, eds. The Birds of North America, Inc., Philadelphia, 39 p.

- CDPNQ. 2001. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Géré par le Ministère de l'Environnement et la Société de la faune et des parcs du Québec, Québec. Banque interne.
- CYR, A. et J. LARIVÉE. 1995. Atlas des oiseaux du Québec. Les Presses de l'Université de Sherbrooke et la Société de loisir ornithologique de l'Estrie, Sherbrooke. 711 p.
- DAVID, N. 1996. Liste commentée des oiseaux du Québec. Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO), Québec. 169 p.
- FITZGERALD, G. 1999. Bilan de la réhabilitation du Pygargue à tête blanche à l'UQROP. Revue ornithologique QuébecOiseaux. 11(1) : 26-29.
- FITZGERALD, G. 2000. Statistiques de la Clinique des oiseaux de proie de la Faculté de médecine vétérinaire. Université de Montréal, Saint-Hyacinthe. Archives médicales.
- FRADETTE, P. 1998. Inventaire de la population nicheuse du pygargue à tête blanche au Québec. Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO), Québec. Document interne. 43 p.
- FRADETTE, P. 2001. Suivi des sites de nidification des oiseaux menacés du Québec : guide du participant, version 2001. Association québécoise des groupes d'ornithologues du Québec (AQGO), Environnement Canada, Société de la faune et des parcs du Québec. 31 p.
- GAUTHIER, J et Y. AUBRY. 1995. Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Édité par l'Association québécoise des groupes d'ornithologues, la Société québécoise de protection des oiseaux, le Service canadien de la faune, Environnement Canada, Région du Québec, Montréal. 1 295 p.

- GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC. 1993. Lois et règlements, partie 2. Arrêtés ministériels du 23 juin 1993 (125^e année). Gouvernement du Québec, Québec. No 26 : 4227-4234.
- GRUBB, T. G. and R. M. KING. 1991. Assessing human disturbance of breeding bald eagles with classification tree models. *Journal of Wildlife Management*. 55 : 500-511.
- LESSARD, S. 1996. Rapport sur la situation du pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) au Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Québec. 73 p.
- McGARIGAL, K. R. G. and F. B. ISAACS. 1991. Interactions of humans and bald eagles on the Columbia river estuary. *Wildlife Monograph*. 115 : 1-47.
- McNICOLL, R. 1994. Captures accidentelles d'oiseaux de proie. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Québec. Document interne. 4 p.
- SPRUNT, A., W. B. ROBERTSON, S. POSTUPASKY, R. J. HENSELL, C. E. KNODER and F. J. LIGAS. 1973. Comparative productivity of six Bald Eagles populations. *Transactions, North American Wildlife and Natural Resource Conference*. 38 : 96-106.
- STALMASTER, M. V. 1987. *The bald eagle*. Universe Books, New York. 227 p.

